



## La réforme du D.E.S

L'arrêté fixant les modalités de la réforme du 3<sup>e</sup> cycle des études médicales est paru le vendredi 14 avril. Il confirme un certain nombre de changements qu'il faudra progressivement mais aussi rapidement prendre en compte car cette réforme s'appliquera dès la rentrée de novembre 2017. Le 3<sup>e</sup> cycle de médecine générale est impacté de la même manière que les autres D.E.S, même s'il comporte une période transitoire permettant de s'adapter. Au moins deux arrêtés restent à paraître afin de préciser l'organisation en détail de cette réforme. Le premier doit définir les maquettes et notamment celle du D.E.S de médecine générale.

Ce qui va changer, uniquement pour les nouveaux internes de la rentrée prochaine (précisions à venir dans le prochain arrêté qui définira précisément la maquette) :

Le 3<sup>e</sup> cycle s'organise en 3 phases ; la phase socle constituée par la 1<sup>ère</sup> année avec une évaluation obligatoire, puis la phase **d'approfondissement de 2 ans** à l'issue de laquelle le D.E.S de médecine générale pourra être validé. La 3<sup>e</sup> phase, dite **phase de consolidation, n'existe pas** pour le moment pour le D.E.S de médecine générale et doit être constituée dans le futur par la 4<sup>e</sup> année professionnalisante réalisée en ambulatoire.

Les stages semestriels pour la 1<sup>ère</sup> année de D.E.S de MG seront les stages agréés *médecine générale de niveau 1* et le stage agréé *urgences* (avec dérogation possible pour un stage en *médecine polyvalente/médecine interne/gériatrie*, le temps que puisse être offert un stage en MG pour tous les internes dès la 1<sup>ère</sup> année).

Un stage **santé de l'enfant** et un stage **santé de la femme** auront lieu lors de la phase **d'approfondissement** (avec dérogation possible pour faire comme actuellement l'un ou l'autre ou un stage couplé le temps que l'offre de stage permette l'organisation des deux stages).

Le SASPAS devient obligatoire en 3<sup>e</sup> année soit lors de la 2<sup>e</sup> année de la phase d'approfondissement.

Les DESC sont supprimés, les internes se destinant notamment aux spécialités *urgences* et *gériatrie*, ne passeront plus par le D.E.S de médecine générale et auront leur D.E.S. distinct et autonome.

**A l'issue du D.E.S, seront ouvertes des Formations spécifiques transversales (FST), formations complémentaires.** Vous savez qu'actuellement, les représentants du CNGE, à la demande de tous les universitaires de médecine générale, se battent pour éviter que soient ouvertes des FST incompatibles avec l'exercice de la médecine générale, encourageant de fait **l'abandon de la discipline par les internes** inscrits en D.E.S.

Les Maîtres de stage pour les internes devront obligatoirement avoir bénéficié **d'une formation expertisée par les universitaires de médecine générale**, et devront avoir un exercice professionnel depuis au moins 2 ans (au lieu de 3 actuellement).

Le **mémoire du D.E.S** devient officiellement le recueil organisé des apprentissages de **l'interne** (c'est-à-dire son portfolio). Un portfolio national sous format électronique sera proposé aux UFR avec un cadre





en cours de négociation dont nous espérons qu'il sera suffisamment souple.

Il reste cependant de nombreuses zones d'ombre notamment concernant les FST qui seront accessibles par le D.E.S de MG et leur mise en place, ainsi que concernant le calendrier de mise en place de la 4<sup>e</sup> année. Il est prévu le 20 mai une réunion des directions de DMG au siège de Montreuil pour organiser la rentrée universitaire prochaine, compte tenu de cette réforme. Les représentants des internes de l'ISNAR et des étudiants de l'ANEMF y ont été invités pour échanger sur cette réforme.

## Formation des MSU

Cette réforme et la perspective de la 4<sup>e</sup> année nécessitent le recrutement et la formation de nouveaux MSU. C'est un objectif pour chaque collège régional de généralistes enseignants et donc pour chaque DMG.

Il est donc très important que le **financement spécifique de l'ANDPC soit pérennisé et développé** au titre de la **formation professionnelle indemnisée**. Les collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils départementaux ...) doivent également être impliquées en termes de financement si elles souhaitent demain avoir des internes formés dans leurs territoires. CNGE Formation est disponible pour discuter des modalités de partenariat.

## Congrès national

Pour l'avenir, au plan pédagogique comme au plan recherche, il est indispensable que tous les acteurs impliqués dans l'enseignement de la discipline participent au Congrès national du 22 au 24 novembre à Montpellier. Des internes aux MSU, en passant par les chefs de clinique, les associés et les futurs candidats, les collèges et les DMG, préparez-vous à participer et à communiquer au plus important congrès que nous n'ayons jamais organisé.



## Perspectives pour la Recherche

Le secteur recherche travaille au déploiement de plusieurs grands projets de recherche. Le secteur recherche va aider au développement et à la fédération des réseaux de recherche régionaux afin de permettre la structuration du réseau à l'échelle nationale.

### Vos prochains rendez-vous

<p>fin avril 2017 Ouverture des soumissions du congrès Montpellier 2017 (clôture le 13 juin)</p>	<p>20 mai et 29 juin 2017 <b>Réunion des directeurs</b> de DMG À Montreuil</p>	<p>11 juin 2017 Colloque international Former et se former aux habiletés communicationnelles pour mieux soigner à Créteil.</p>
<p>7 octobre 2017 <b>Conseil d'Administra-</b> <b>tion de CNGE Collège</b> <b>Académique</b> À Montreuil</p>	<p>22-24 novembre 2017 Congrès annuel du CNGE Au Corum de Montpellier</p>	<p>Renseignements et inscriptions : <a href="http://medecine.u-pec.fr/formations/actualites/colloque-former-et-se-former-aux-habiletés-communicationnelles-un-enjeu-pour-mieux-soigner--771862.kjsp?RH=MED-FR">http://medecine.u-pec.fr/formations/actualites/colloque-former-et-se-former-aux-habiletés-communicationnelles-un-enjeu-pour-mieux-soigner--771862.kjsp?RH=MED-FR</a></p>

CNGE Collège Académique  
3 rue Parmentier 93100 Montreuil sous Bois  
01 75 62 22 90 - [cnge@cnge.fr](mailto:cnge@cnge.fr) - [www.cnge.fr](http://www.cnge.fr)



Responsable  
Pr. Jean-Noel Beis  
CNGE Collège Académique  
03 80 52 52 06  
[jn.beis@cnge.fr](mailto:jn.beis@cnge.fr)